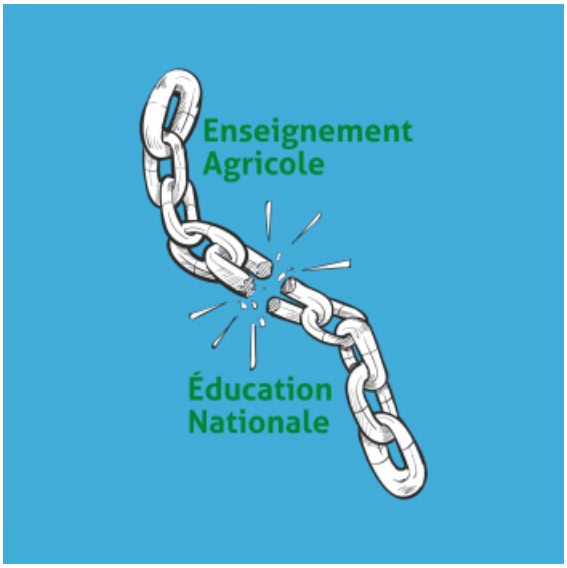
SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

Prime d'équipement : les professeurs-documentalistes exclus, le MAA doit reprendre d'urgence son indépendance vis-à-vis de l'Éducation nationale !

ENSEIGNANT CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Malgré les efforts du ministère, les professeurs-documentalistes de l'Enseignement agricole en seront finalement exclus tout comme leurs collègues de l'ÉN. Cette mise à l'écart de la communauté éducative est incompréhensible et injustifiable, toutes les organisations syndicales sont intervenues en ce sens lors du CTM.

Après plusieurs mois d'incertitude sur la prime d'équipement informatique, la décision finale a été rendue lors du Comité Technique Ministériel du 27 mai. Celle-ci, d'un montant annuel de 176 € brut, sera versée aux enseignants stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels d'État (en Contrat à Durée Indéterminée ou contrat d'au moins 1 an). Malgré les efforts du ministère, les professeurs-documentalistes de l'Enseignement agricole en seront finalement exclus tout comme leurs collègues de l'ÉN. Cette mise à l'écart de la communauté éducative est incompréhensible et injustifiable, **toutes les organisations syndicales sont intervenues en ce sens lors du CTM**.

Cette décision, pourtant importante, ne relève pas du MAA puisque c'est le guichet unique de la direction générale de la fonction publique (DGAFP) qui est compétent en la matière. Le Ministère aura essayé de porter auprès de lui les spécificités de ses professeurs-documentalistes, sans succès. Le guichet unique justifie son refus en invoquant un principe de parité entres les agents des 2 ministères ne tenant ainsi pas compte de nos spécificités… Au final, ce principe de parité ne conduit qu'à reproduire au MAA une décision déjà très largement contestable et contestée à l'ÉN. C'est un très mauvais signal envoyé à toute une profession qui participe de la richesse et des

spécificités de notre système de formation.

- La Secrétaire générale du MAA déplore la réponse du guichet unique et a tenu à rappeler lors du CTM que le MAA avait bien conscience des différences existantes entre les professeurs-documentalistes de l'EA et de l'ÉN. **Une solution alternative est en cours d'étude pour qu'ils bénéficient au moins d'une compensation financière. Espérons surtout que le ministère saura envoyer un message fort à ses agents pour atténuer la portée symbolique de cette exclusion.**
- Plus largement, s'est posée lors du CTM la question des **agents ACB et ATLS**, les autres grands oubliés de cette prime. Concernant les ACB, qui sont bien des enseignants, n'en déplaise au directeur général adjoint de la DGER, un courrier va être envoyé au président de CA des EPL pour inciter à une prise en charge du matériel informatique en cohérence avec la prime versée aux agents de l'État.

Bilan :
Cette prime aura fait beaucoup de bruit pour rien : un montant dérisoire, un versement inéquitable et un ministère qui se contente d'essayer de transposer – mal – les décisions injustes prises dans le cadre du grenelle de l'éducation. Pour le SEA-UNSA, le MAA doit reprendre d'urgence son indépendance vis-à-vis de l'ÉN et porter lui-même auprès des différents échelons de l'administration des demandes qui lui sont propres s'il veut éviter d'être absorber dans un système qui l'oublie.
Nous ne pèserons jamais suffisamment dans des discussions avec l'Éducation nationale.
Notre indépendance est la seule façon de faire entendre notre voix et de garantir le maintien de nos spéc[illegible]ci[illegible]



- Sur le vote d'un amendement proposé par la FSU : Doit-on se justifier d'une abstention (sans incidence) sur un vote concernant un texte refusé d'avance ?
  L'UNSA s'est abstenue découvrant en séance le projet d'amendement et regrette que celui-ci n'ait pas fait l'objet d'une proposition intersyndicale.
- Sur le vote du projet décret : après avoir eu de la part du ministère l'assurance qu'une solution était trouvée pour verser la prime aux professeurs-documentalistes, l'UNSA s'est également abstenue pour ne pas bloquer l'ensemble du texte et décaler encore le versement de cette prime aux autres enseignants.